

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Bourses 2016-2017

Lors d'un événement jeunesse qui se tiendra le lundi 5 juin 2017 à 19 h (accueil à 18 h 30) au Centre Caztel de Sainte-Marie, **courez la chance de remporter, par tirage au sort, l'une des**

8 bourses totalisant 4 000\$

Le tirage se fera parmi les étudiants :

- qui sont inscrits au secondaire et formation professionnelle (5 bourses de 100 \$)
- qui sont inscrits à un programme de formation collégiale (2 bourses de 1 000 \$)
- qui sont inscrits à un programme de baccalauréat, de maîtrise ou de doctorat (1 bourse de 1 500 \$)

En plus d'être admissible au tirage, l'étudiant présent à la soirée court la chance de gagner des prix d'une valeur approximative de 350 \$.

Les bourses seront attribuées seulement sur présentation du diplôme ou d'une preuve de fréquentation d'établissement en septembre 2017, lors d'une rencontre avec un conseiller en caisse.



Identification

Nom: _____

Adresse: _____

Téléphone: _____ Folio: _____

Courriel: _____

Niveau d'études en septembre 2017

Études secondaires CÉGEP Université
et formation professionnelle

Ton domaine d'études: _____

Nombre d'années de formation: _____

Endroit de formation: _____

Quel est ton objectif de carrière? _____

Qu'est-ce qui te distingue comme personne (intérêts personnels, ce que tu es fier(ère) d'avoir accompli, les domaines dans lesquels tu performes)? _____

Nous vous souhaitons bonne chance!

Règlements*

pour l'attribution des bourses d'études

1. Être membre de la Caisse populaire Desjardins du Nord de la Beauce depuis plus de 90 jours.
2. Être âgé(e) de 30 ans et moins.
3. Remplir le formulaire de participation.
4. Bourses attribuées parmi les étudiants inscrits à TEMPS PLEIN à la session d'automne 2017 ou hiver 2018:
 - a) qui sont inscrits au secondaire ou formation professionnelle;
 - b) qui sont inscrits à un programme de formation collégiale;
 - c) qui sont inscrits à un programme de baccalauréat, de maîtrise ou de doctorat.
5. L'étudiant ou l'un de ses parents (père ou mère) doit être présent lors du tirage.
6. Les gagnants toucheront leur bourse d'études dès septembre 2017 sur présentation d'une preuve de scolarité, lors d'une rencontre avec un conseiller en caisse.
7. Un gagnant ne peut remporter qu'une fois cette bourse par niveau d'études dans le cadre de ce nouveau programme.
8. Les enfants des employés et des dirigeants sont éligibles aux tirages.

* Règlements complets disponibles à la caisse

Remise des bourses

le lundi 5 juin 2017 à 19 h (accueil à 18 h 30)
au Centre Caztel de Sainte-Marie

**Fais parvenir ton formulaire, au plus tard le vendredi 26 mai 2017,
à l'attention de Sara-Maude Labbé:**

- à la réception de nos places d'affaires
- par la poste: 106, route du Vieux-Moulin
Saint-Isidore, (Québec) G0S 2S0
- par courriel: sara-maude.labbe@desjardins.com
- par télécopieur: 418 882-5637



Desjardins
Caisse populaire
du Nord de la Beauce